

Procès-verbal
de l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont
du 28 mai 2015 à Delémont

1) Ouverture de l'assemblée, par M. Silvio Mittempergher, président

M. Silvio Mittempergher salue les membres des conseils invités à l'assemblée (maires et 34 conseillers et conseillères communaux) des 11 communes membres du Syndicat et les invités : Mme Sabine Jaquet, aménagiste à la Section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, M. Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste – urbaniste, M. Bernard Studer (Rolf Eschmann SA, mandataire BAMO, Bureau d'assistance au maître d'ouvrage) et la presse : M. Thomas Le Meur (Le Quotidien jurassien).

Sont excusés : M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement, M. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, Mme Chantal Deschenaux, Cheffe du Service cantonal du développement territorial, M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes, M. Alain Beuret, chef de la section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, M. David Asséo, chef de la section de la mobilité et des transports, Service du développement territorial, M. Vincent Eggenschwiler, maire de Rebeuvelier et plusieurs membres de l'assemblée (voir la liste des présences annexée).

L'ordre du jour prévu dans l'invitation du 2 avril est accepté.

2) Appel

M. le Président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. Henri Erard procède à l'appel. 34 membres sur 52 sont présents, représentant 60 % des voix (voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

Malgré le fait que la valeur des voix n'est pas identique selon la commune, M. le Président précise que les votations se feront à mains levées, pour simplifier la procédure. Si le résultat d'un vote ne paraît pas clair, le vote sera répété, de manière nominative, sur appel. Le vote à bulletin secret pourra être demandé par l'assemblée, selon les statuts.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2014 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 12 septembre.

Un document est distribué. Il concerne des compléments apportés à la question posée par Mme Nicole Hanser lors de la dernière assemblée.

Le procès-verbal est accepté par levée de mains.

4) Election du président, éventuellement des vice-présidents du conseil

M. Pierre Morel, vice-président, propose la candidature de M. Damien Chappuis, Maire de Delémont.

M. Damien Chappuis est élu par applaudissements.

Il n'y a pas de changement à la vice-présidence : MM. Pierre Morel et Gérard Métille continuent d'assumer leur fonction.

5) Présentation du projet de plan directeur régional

Ce point s'inscrit dans la procédure d'information et de participation en vue de la présentation lors des assemblées communales et en séance du conseil de ville de Delémont.

M. Bernard Studer présente le projet (voir annexe).

La discussion n'est pas utilisée.

6) Voter un crédit de Fr. 20'000.- en faveur de la commune de Delémont pour la participation à l'étude d'un logiciel communal intégré

M. Henri Erard présente le message.

Questions / réponses :

M. Denis Cuttat informe que le conseil communal de Rossemaison n'est pas favorable au crédit.

L'assemblée vote à mains levées : 16 oui et 7 non. Le résultat est évident et le vote n'est pas répété par vérification de la pondération des voix.

Le crédit est accepté.

7) Comptes 2014

M. Henri Erard présente les comptes 2014.

Les comptes 2014 sont acceptés à la majorité évidente, sans opposition.

8) Divers

L'assemblée se réunira à nouveau jeudi 17 septembre à 19 h.

L'assemblée est suivie d'un apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Agglomération de Delémont
Assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont
du 28 mai 2015

Liste de présence des membres de l'assemblée

commune	prénom	nom	voix	excuse	présence	voix possible	voix 28 5 2015
Châtillon	Muriel	Baumlin	1		1	1,2	1,2
	Myriame	Beuret	1		1	1,2	1,2
	Eliane	Joray	1		1	1,2	1,2
	Silvio	Mittempergher	1		1	1,2	1,2
Courrendlin	Valérie	Bourquin	1	1		1,8	0
	Natacha	Broquet	1	1		1,8	0
	Joël	Burkhalter	1		1	1,8	1,8
	Bernard	Chételat	1		1	1,8	1,8
	Martin	Fehr	1		1	1,8	1,8
	Vincent	Scherrer	1	1		1,8	0
Courroux	Cédric	Anker	1		1	1,9	1,9
	Jean-Louis	Brahier	1		1	1,9	1,9
	Martine	Duplain	1	1		1,9	0
	Yves-Alain	Fleury	1	1		1,9	0
	Philippe	Membrez	1	1		1,9	0
	Roberto	Segalla	1		1	1,9	1,9
Courtételle	Jean-Baptiste	Beuret	1	1		1,8	0
	Sabine	Galeuchet	1		1	1,8	1,8
	Catherine	Gyseler-Christe	1	1		1,8	0
	Marc	Hänni	1		1	1,8	1,8
	Jacqueline	Rossé	1	1		1,8	0
	Cédric	Seuret	1		1	1,8	1,8
Delémont	Patrick	Chapuis	1	1		6,5	0
	Françoise	Collarin	1		1	6,5	6,5
	Jean-Yves	Gentil	1	1		6,5	0
	Esther	Gelso	1		1	6,5	6,5
Develier	Pascal	Hänni	1		1	1,6	1,6
	John-Robert	Hanser	1		1	1,6	1,6
	Jean-Pierre	Mischler	1		1	1,6	1,6
	Dominique	Schärer	1		1	1,6	1,6
Rebeuvelier	Marianne	Baumgartner-Farine	1	1		1,2	0
	Agnès	Bieli	1		1	1,2	1,2
	Philippe	Charmillot	1		1	1,2	1,2
	Yannick	George	1		1	1,2	1,2
Rossemaison	Marie-Madeleine	Chapuis	1		1	1,3	1,3
	Denis	Cuttat	1		1	1,3	1,3
	Nadine	Flury	1		1	1,3	1,3
	Rodolphe	Gerber	1	1		1,3	0
Soyhières	Raymond	Mertenat	1	1		1,2	0
	Nicole	Hanser	1		1	1,2	1,2
	Jacques	Schaller	1		1	1,2	1,2
	Christian	Zuber	1	1		1,2	0
Val Terbi	Yvan	Burri	1		1	1,8	1,8
	Claude-Alain	Chapatte	1	1		1,8	0
	Vincent	Charmillot	1	1		1,8	0
	Marcel	Chételat	1		1	1,8	1,8
	Françoise	Chételat-Jan	1		1	1,8	1,8
	Sylvianne	Faivre	1	1		1,8	0
Vellerat	Marcel	Dupré	1		1	1	1
	Marcel	Fringeli	1		1	1	1
	André	Gafner	1		1	1	1
	Thérèse	Güdel	1		1	1	1
			52		34	99,8	60
					26	quorums	49,9

Plan directeur régional de l'Agglomération de Delémont

Assemblée d'Agglomération

28 mai 2015

Bernard Studer, Ing. EPF, Urbaniste FSU



Plan directeur régional
Assemblée d'Agglomération 28 mai 2015

Contexte

- Evolution du **cadre légal** dans le domaine de l'aménagement du territoire
- Niveau communal pas toujours le plus adapté pour traiter de **problématiques** toujours plus **complexes**
- Les communes de l'Agglo l'ont bien compris, dès 2007 déjà...
- **Charte** : cadre général au développement territorial
- **PA1 et PA2** : mesures sectorielles dans les domaines de transports et de l'urbanisation
- Absence d'un niveau **intermédiaire** entre la charte et les PA => Plan directeur régional comble cette **lacune**



Plan directeur régional
Assemblée d'Agglomération 28 mai 2015

Bases légales cantonales

- Loi cantonale sur les communes
notion de «Syndicat d'agglomération» (2011)
Tâches de l'agglomération (art. 135e) :
 - élaboration d'un **plan directeur régional** et réalisation des tâches qui lui sont liées
 - coordination et collaboration dans les domaines de **l'aménagement du territoire**, de la mobilité et des transports, des équipements et des services, du patrimoine et du paysage, de l'énergie, de la communication, du développement économique ainsi que de la gestion administrative et technique.
- Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire
notion de région (2010)
Rôle du plan directeur régional (art. 75d ss)
 - détermine les objectifs du développement et de l'aménagement durables de la région et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

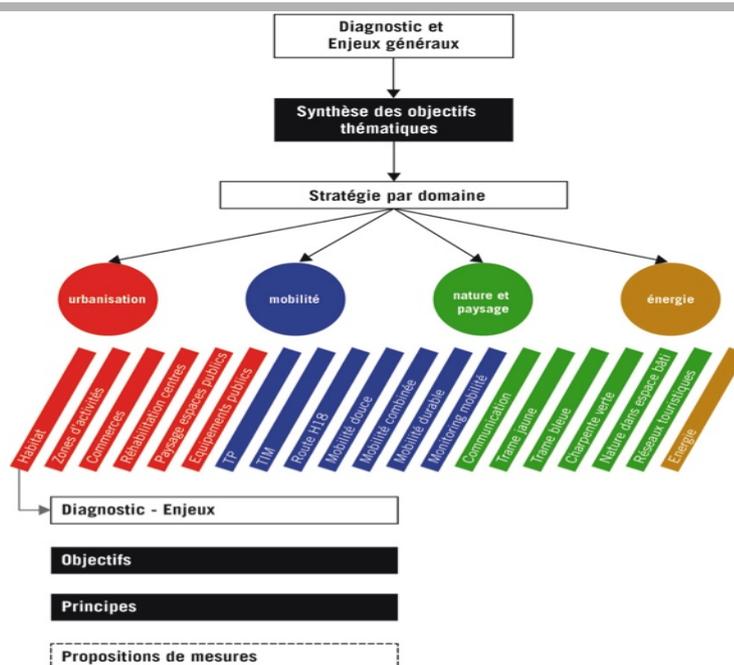
Objectifs

- Fournir une **vision globale** du développement territorial souhaité
- Donner de la **cohérence** aux mesures
- Assurer la **coordination** des planifications sectorielles **communales**
- Servir de **socle** pour le PA3 et les révisions futures des PAL
- Assurer la prise en compte des **intérêts** de l'Agglo dans le cadre de la révision du **Plan directeur cantonal** => **affirmer** sa volonté, justifier ses choix
- Ne pas «**tout traiter**» dans le plan directeur régional, ne pas se substituer aux planifications locales
Aborder les thématiques nécessitant une approche «supracommunale / régionale»

Enjeux

- **Dimensionnement et localisation** des zones à bâtir destinées à l'habitat
- Développement coordonné de **l'urbanisation** et des **transports**, mobilité **durable**
- Urbanisation orientée vers **l'intérieur**, **densification**, **réhabilitation** et **valorisation** des friches
- **Préservation** des terres agricoles
- Maintien des **qualités paysagères** et protection des **milieux naturels**
- Critères de localisation et objectifs d'aménagement pour équipements d'**intérêt régional et cantonal**: zones d'activités, commerces, équipements publics...

Organisation des études Structuration du document



URBANISATION ET ACTIVITÉS

- Centralité urbaine principale, adaptée pour l'implantation d'équipements d'intérêt cantonal
- Centralité urbaine secondaire, adaptée pour l'implantation d'équipements d'intérêt régional
- Petite localité
- Territoire de confluence
- Zone à bâtir
- Secteurs de développement
- Secteur de développement stratégique

RÉSEAUX

- Réseau ferré et gares existantes / projetées
- Autoroute et jonction / tronçon en tunnel / en construction
- Route principale existante / projetée

PAYSAGE

- Forêt
- Rivières principales
- Espace agricole ouvert
- Campagne de cœur d'agglomération

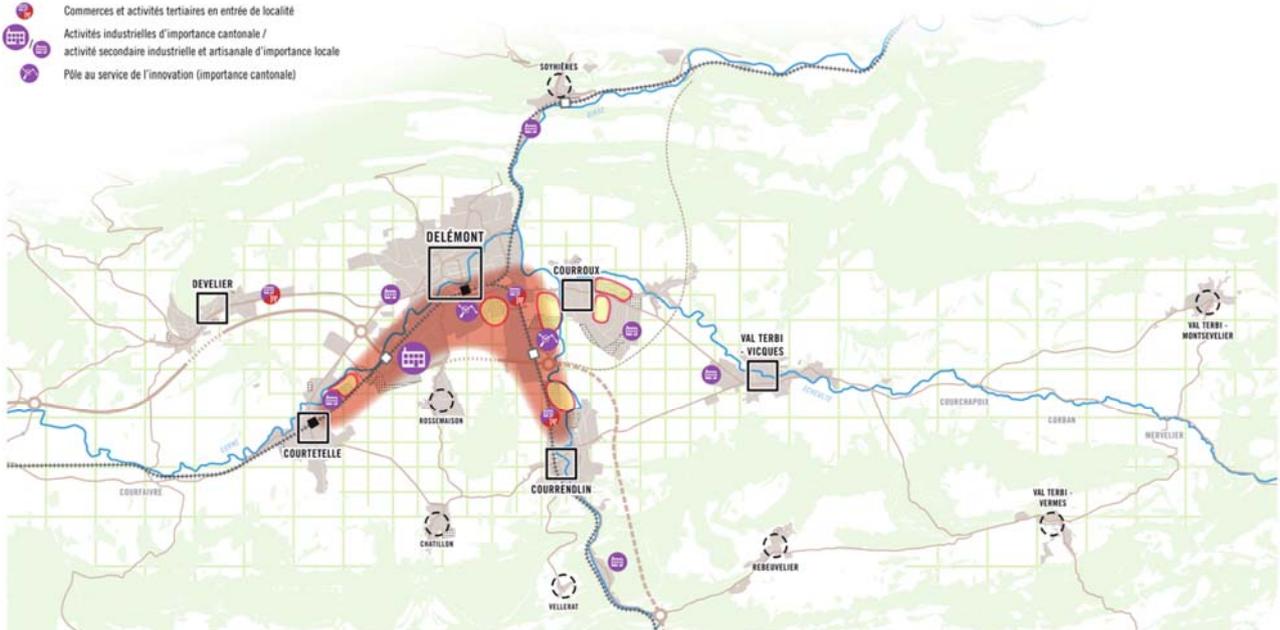


PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL
VOLET URBANISATION - SYNTHÈSE

ÉCHELLE 1/50'000
28 MAI 2015

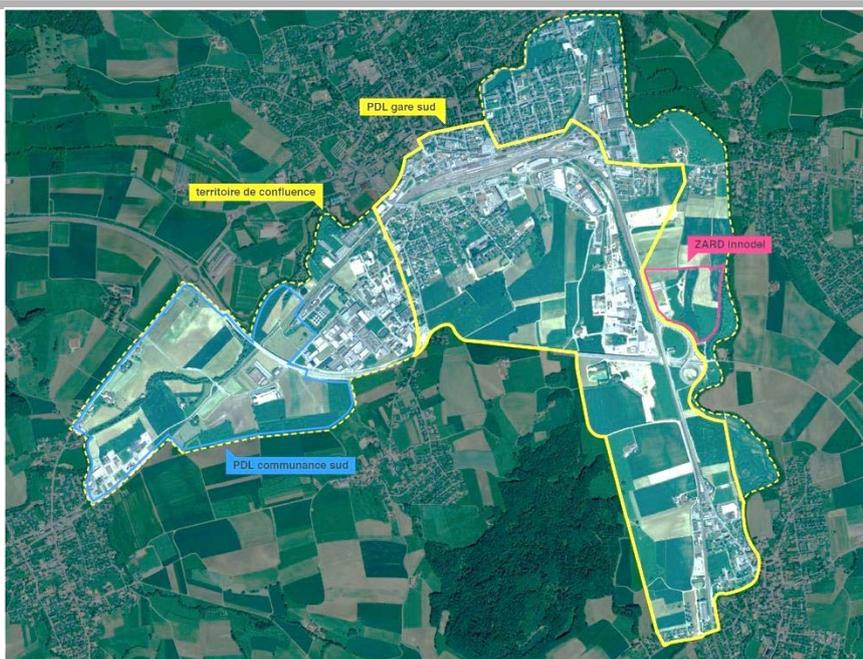


0 1 Km



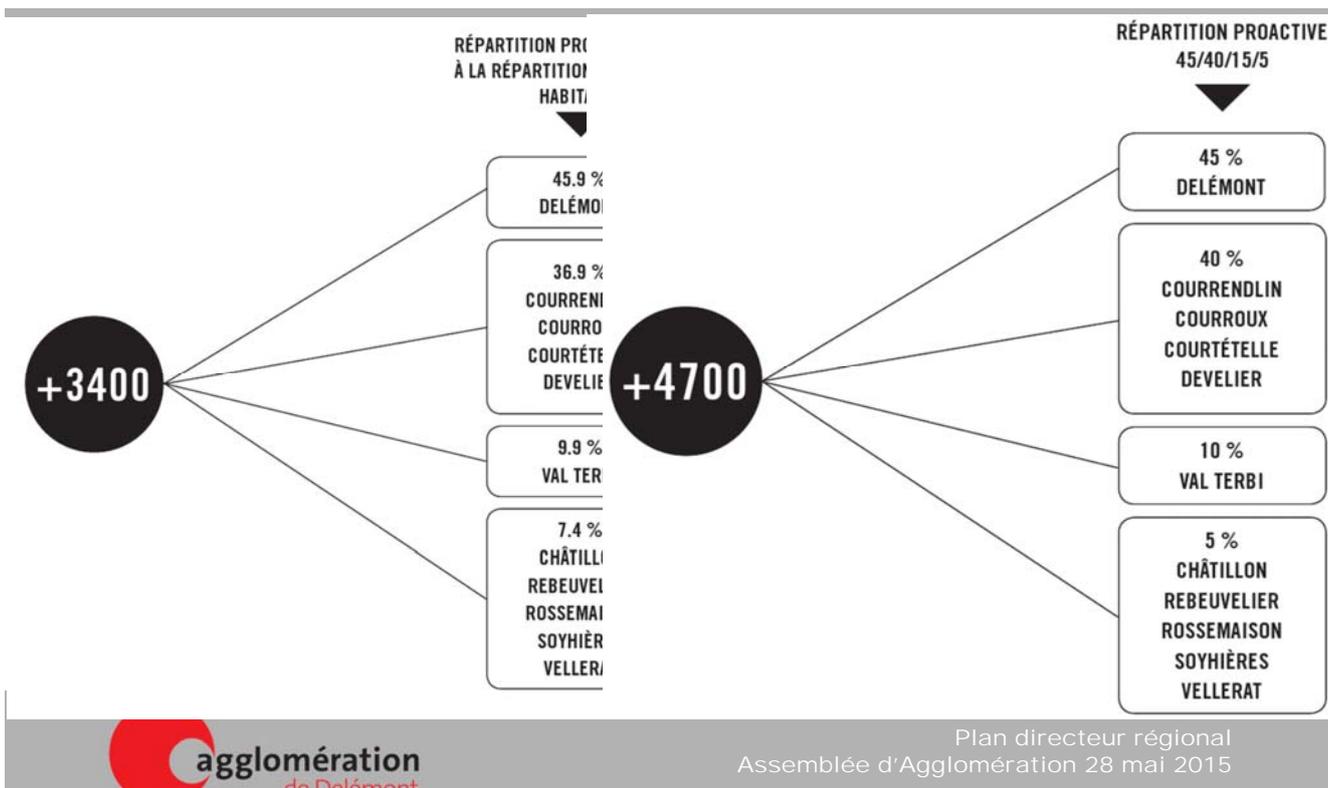
Plan directeur régional
Assemblée d'Agglomération 28 mai 2015

Territoire de confluence

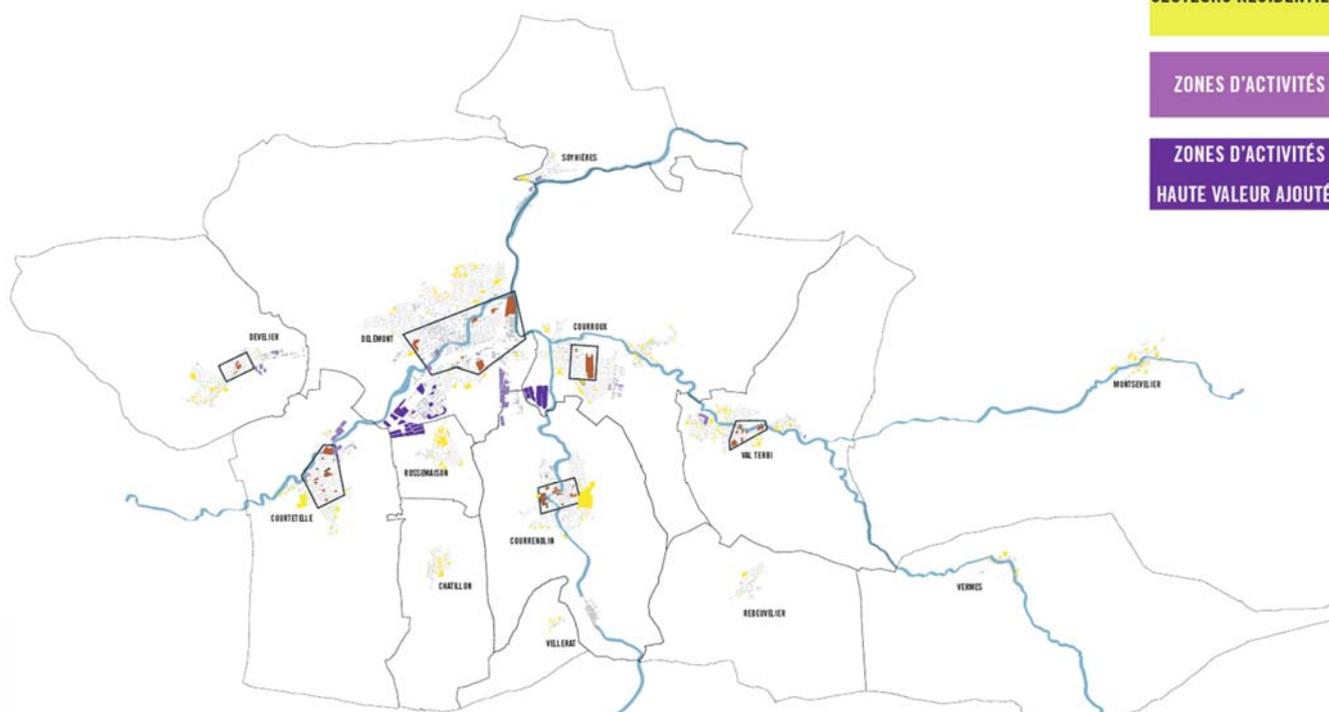


Plan directeur régional
Assemblée d'Agglomération 28 mai 2015

Habitat : Dimensionnement 2 Scénarios



RECENSEMENT DES POTENTIELS / ZONES LIBRES ET AFFECTÉES + FRICHES



Habitat : Bilan

COMMUNE EN SOUS-CAPACITE

Courroux (-6.4ha)
Delémont (-4.6ha)
Courtételle (-4.2ha)
Develier (-3.6ha)
Courrendlin (-2.1ha)
Val Terbi (-1.9ha)

COMMUNES EN ADEQUATION

Chatillon (+ 0ha)
Rebeuvelier (-0.6ha)
Soyhières (-0.8ha)
Vellerat (+0.2ha)

COMMUNES EN SURCAPACITE

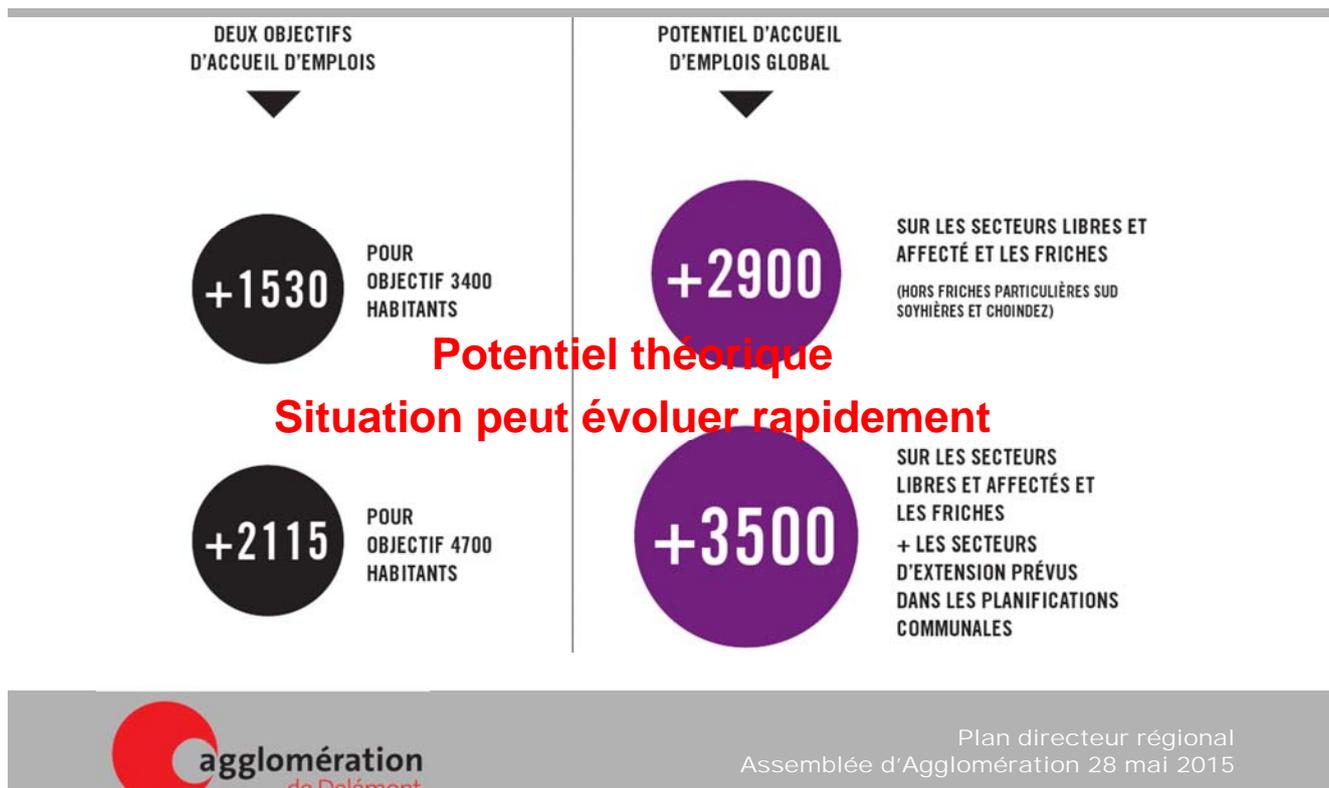
Rossemaison (+2ha)

- Scénario 4'700 : déficit 1'200 habitants, **mobilisation** des secteurs réservés
- Scénario 3'400 : zone à bâtir **suffisante** pour l'habitat
- **Attention : potentiel théorique**

Développement vers l'intérieur Densification et espaces publics

- **Diversification** de l'offre en logements
- Contrer la tendance à **l'étalement urbain** et à la désaffectation des centres anciens => **Densification, revitalisation**
- Augmentation de l'offre en logements dans des secteurs centraux bien **desservis par les TP**
- Maintien ou renforcement de la **vitalité** des centralités
Commerces, restaurants / Accueil des personnes âgées
- Réaménagement des **traversées** de localités
- Mise en valeur des **espaces publics** avec des liaisons de **mobilité douce**
- Projet-pilote cantonal concernant la **réhabilitation** à prolonger

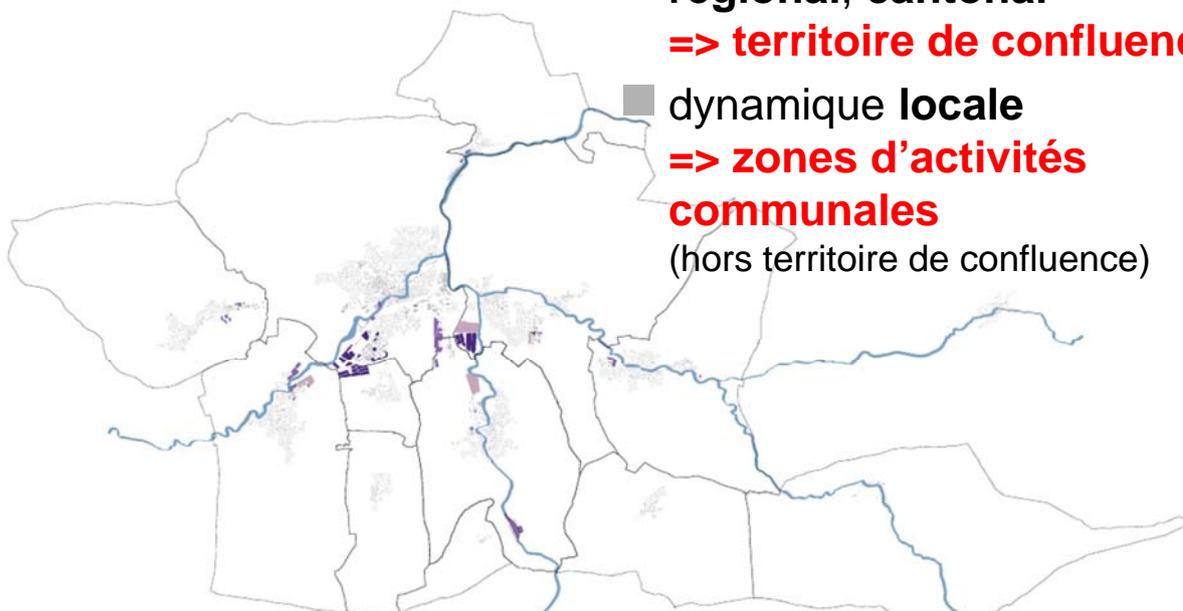
Bilan emplois



Zone d'activités

- ZONE D'ACTIVITÉ FORTE VALEUR AJOUTÉ
- ZONE D'ACTIVITÉ
- SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT A
- VOCATION ACTIVITÉ PRÉVU DANS LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

- activités et équipements d'intérêt/de rayonnement **régional, cantonal**
=> territoire de confluence
- dynamique **locale**
=> zones d'activités communales
(hors territoire de confluence)



Zones d'activités

■ Intégration urbaine et paysagère

- Densités minimales
- Prise en compte des caractéristiques du tissu bâti / du paysage environnant
- Accessibilité (mobilité douce, TP, plans de mobilité...)
- Qualité d'aménagement des espaces extérieurs
- Qualité architecturale



Commerces

- installations commerciales à forte fréquentation
- Surface de vente **>1'000m²**

	Alimentaire et mixte	Non-alimentaire		
Type	Centre commercial avec supermarché	Enseigne spécialisée	Biens pondéreux et volumineux (Grand marché spécialisé lourd)	Exposition-vente (Showroom)
Fréquence des achats	Quotidienne, hebdomadaire, (bimensuelle pour les hypermarchés)	Hebdomadaire, occasionnelle, événementielle	Occasionnelle, événementielle	Occasionnelle, événementielle
Offre commerciale (exemples)	Alimentaire + services + non-alimentaire	Electro-loisirs, bijoux, livres, musique, déco maison, mode, sport (textile), grands magasins	Do-it, ameublement à emporter, électro-ménager, Garden center, sport	Ameublement expo, construction, cuisinistes
Principes de localisation	Centre-ville de Delémont, dans la « boucle commerciale » (cf. PDCOM Delémont)	Secteurs à proximité des jonctions autoroutières n'impliquant pas de traversée de localité	Centre-ville de Delémont ou secteur Gare-Sud	

Equipements régionaux et cantonaux

- Vocation **cantonale** :
Delémont (tissu urbain ou territoire de confluence)
- Vocation **régionale** :
Centralités principales et secondaires
- Dans certains secteurs de développement stratégiques de l'agglomération : **équipements qui ont besoin de place** et qu'il n'est pas opportun d'intégrer dans le tissu urbain dense
- Dans la **campagne d'agglomération** pour les équipements de loisirs et de sports non bâtis (tenir compte de la desserte TP)
- Point particulier des **structures d'accueil** pour personnes âgées: des terrains situés en centre de localité et répartis à l'échelle de l'agglomération sont à conserver pour ces équipements

Mobilité : Diagnostic

- Mobilité douce : nombreux itinéraires directs, sûrs et de grande qualité paysagère
- Transports publics : bonne couverture spatiale, fréquentation en hausse (+42% 2004-2013)
- Transports individuels motorisés : Problèmes de capacité/fluidité sur certains axes importants

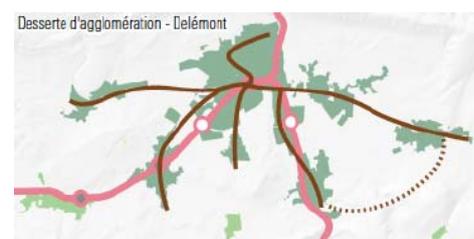
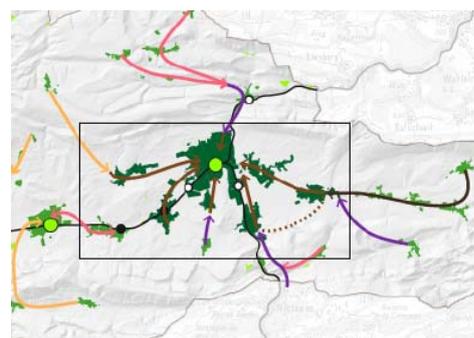
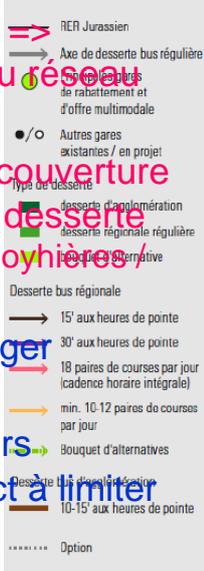


Mobilité : Concept général

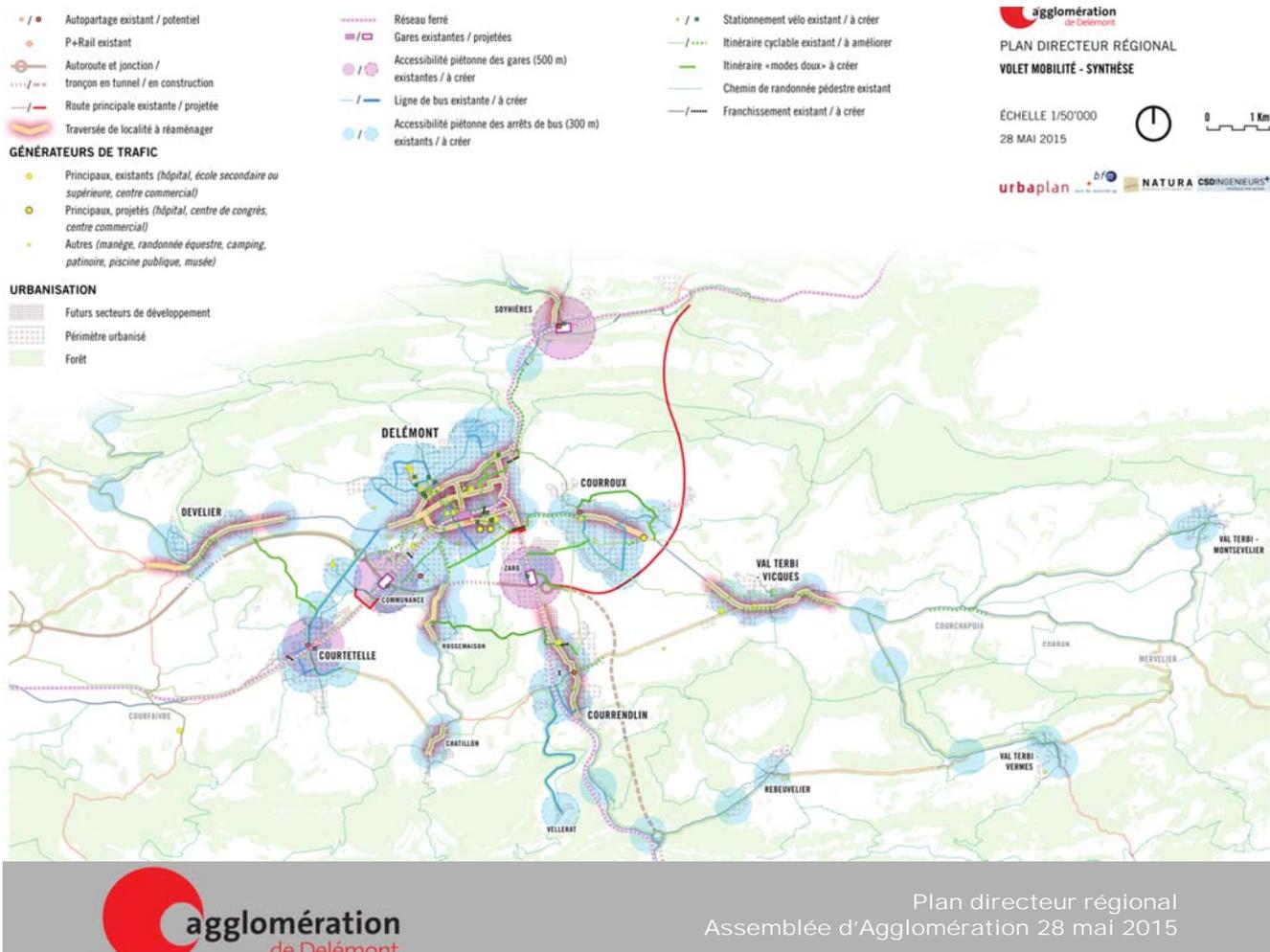
- Desserte multimodale de qualité
- Renforcement du recours aux TP et mobilité douce
- Amélioration de la complémentarité entre moyens de transport
- Diminution de la dépendance à l'automobile (surtout trajets quotidiens et répétés)
- Combinaison de mesures agissant sur l'offre (infrastructures, horaires) et la demande (promotion, incitation)

Objectifs (extrait) :

- **Noeud ferroviaire de Delémont fort** ⇒ Connexion au reste du canton et au réseau national
- **Poursuite de la densification de la couverture spatiale et le développement de la desserte nouvelles haltes : La Communance / Soyhères / ZARD (évent.)**
- **Traversées de localités à réaménager (cohabitation)**
- **Accessibilité des centres et quartiers périphériques garantie, mais impact à limiter par des mesures de modération**
- **Qualité, continuité et sécurité du réseau d'itinéraires cyclables et piétonniers**

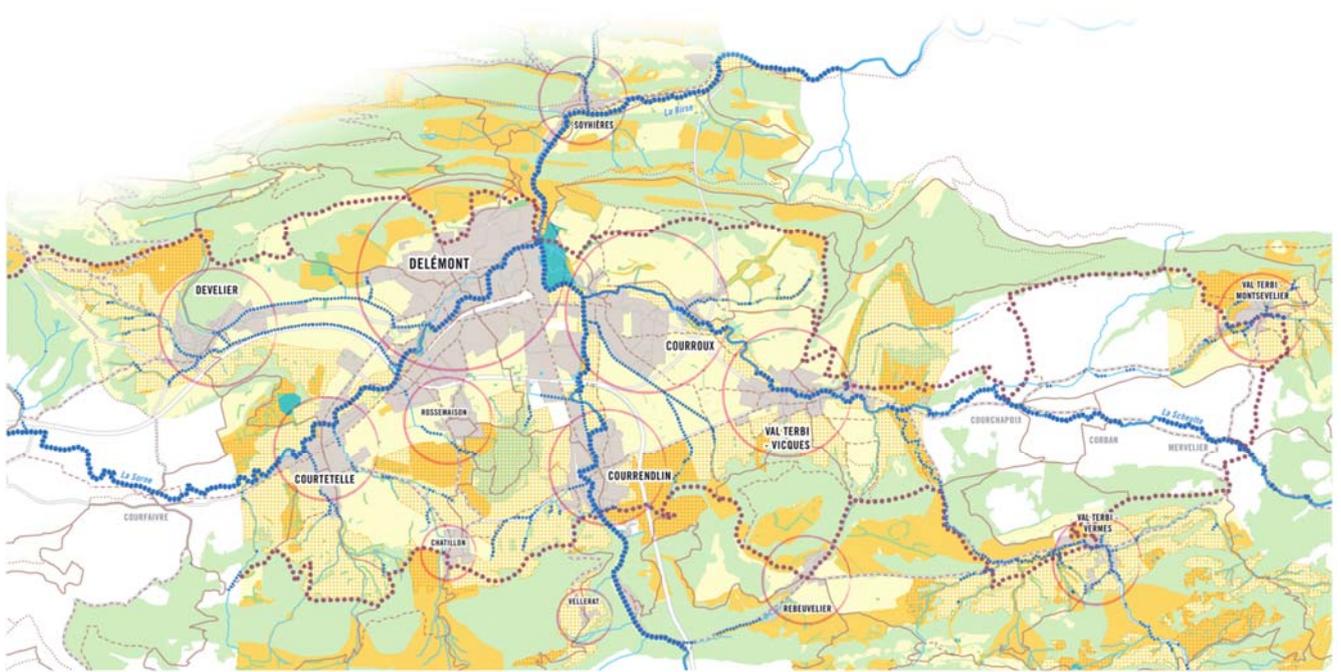


Conception directrice des TP, RDCJU, version pour consultation du 11 mars 2015

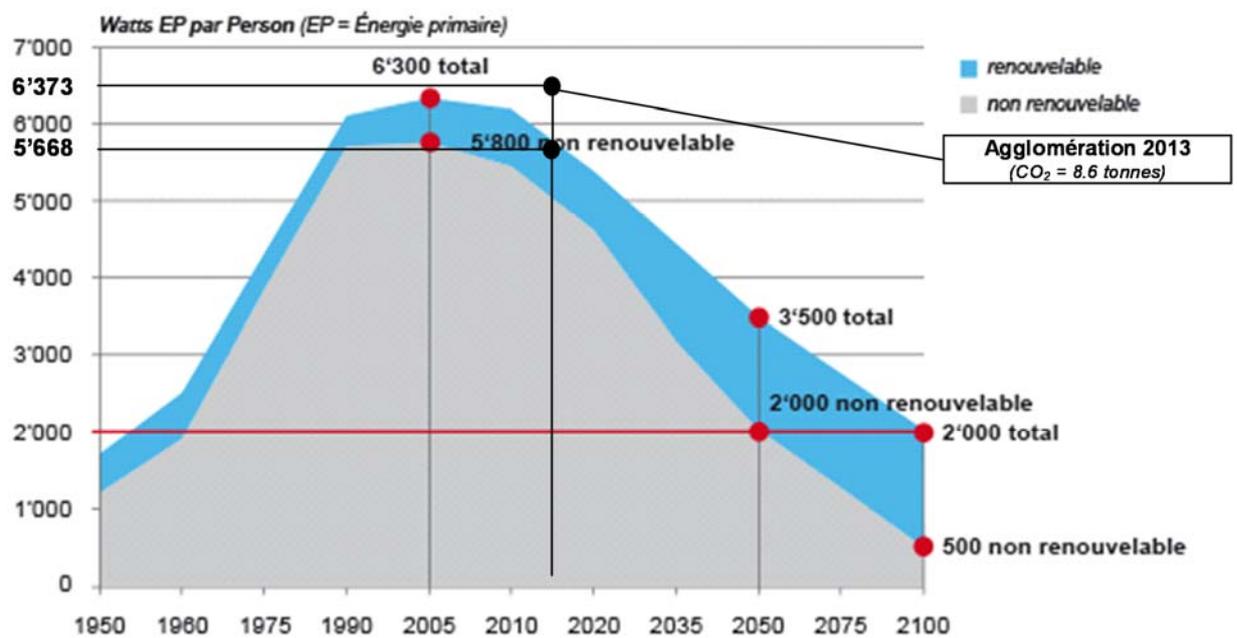


Protection de la nature et du paysage

- **Conception d'évolution du paysage (CEP)**
- **Activités agricoles**
= élément fondamental du territoire à maintenir !
- **Mise en valeur des cours d'eau**
= liens biologiques, paysagers et sociaux
gestion / revitalisation à appréhender au niveau régional
- **La charpente verte** = composante prépondérante du paysage de l'agglomération
Patrimoine naturel à protéger et à gérer de manière à maximiser la valeur écologique et paysagère des différents éléments
- **Trame naturelle pénétrant l'espace bâti** (ville à la campagne)
= prolongement de l'espace rural, à renforcer !



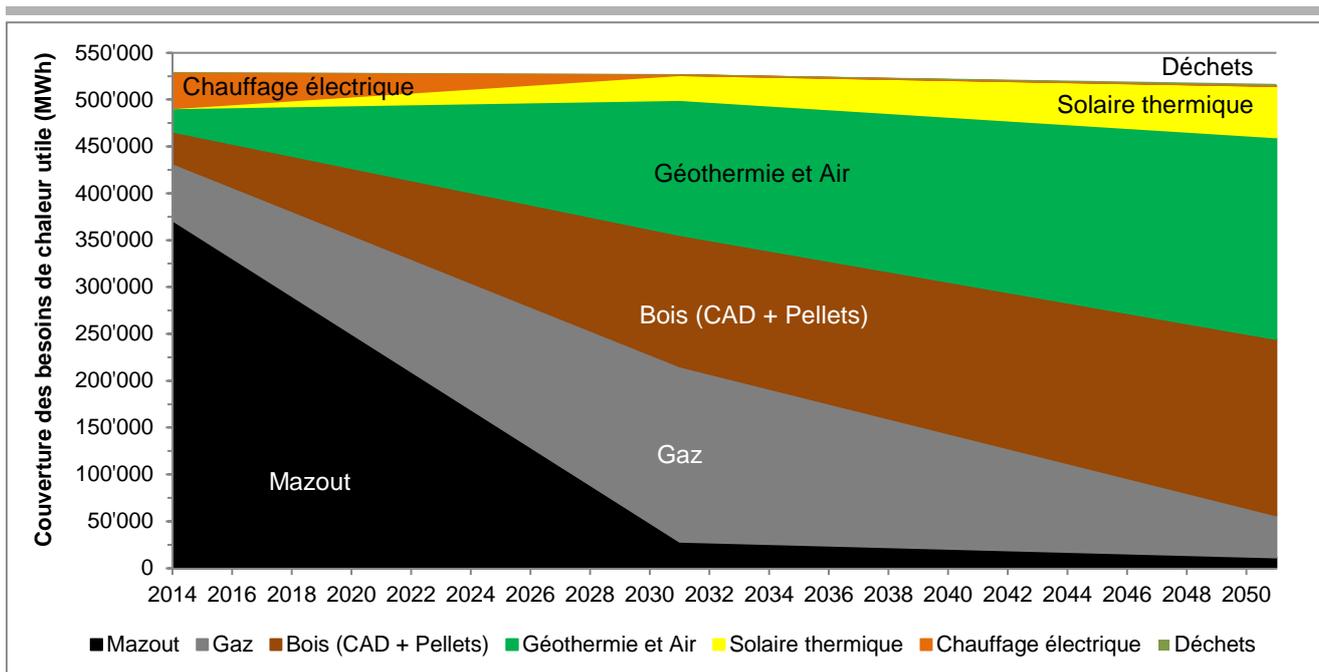
Energie : Vue d'ensemble



Energie : Priorités (chauffage)

- **Priorité 0 : économies d'énergie**
- **Priorité 1 : réduction de la couverture de mazout dans les besoins de chaleur**
- **Priorité 2 : réduction de la couverture du chauffage électrique dans les besoins de chaleur**
- **Priorité 3 : développement des énergies renouvelables**
 - 3.1 : développement du solaire thermique
 - 3.2 : développement de la géothermie à faible profondeur
 - 3.3 : développement du chauffage au bois
 - 3.4 : développement de la valorisation de chaleur sur l'air ambiant (aérothermie)
 - 3.5 : développement des gisements de chaleur alternatifs
 - 3.6 : densification transitoire du réseau de gaz dans les secteurs équipés

Energie : Perspectives (chauffage)



Suite de la procédure

- 28 mai : Assemblée d'agglomération
 - Conférence de presse et communiqué de presse
 - Lancement de la consultation (questionnaire sur le site agglod.ch)
 - Article delemont.ch – 17 juin
- Juin – juillet : présentation dans les communes
- 14 août : délai retour consultation
- Fin septembre : rapport et envoi au SDT
- Examen préalable / mise au net (hiver 2015-2016)
- Phase d'adoption et d'approbation

		Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014		Budget 2015		Commentaires des comptes 2014
Fonctionnement		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
1. Autorités, administration										
111	Conseil	8'655.60		10'000		7'836.40		10'000		Indemnités et vacations
112	Assemblée et commissions	9'775.20		10'000		6'716.40		10'000		Commission d'aménagement et assemblées
116	Charges sociales	474.40		500		474.40		500		
130	Honoraires et frais									
	Bureau technique :									
	- Mandat secrétariat	48'870.00		50'000		50'000.00		50'000		dépense maximale = budget
	- Mandat aménagement							50'000		
	Delémont journal	28'087.55		28'000		27'817.55		28'000		
	Rencontre avec le Gouvernement	1'250.00								
	Autres frais administratifs	645.50		1'000		3'945.55		1'000		publications d'annonces
2. Travaux publics, aménagement										
240	Aménagement du territoire									
	Subvention cantonale		50'000.00		50'000		40'000.00		20'000	subvention pour la mise en place du bureau technique
7. Economie publique										
711	Vélostation			38'430		38'430.00		30'000		déficit d'exploitation = budget
740	Participation au slowUp Jura	12'989.00		12'000		10'000.00				
8. Finances										
810	Intérêts et frais	34.55		100		32.00		100		
830	Participations des communes encaissées		28'748.00		99'980		99'979.39		159'550	Excédent réparti, total 105'150.40
	et à recevoir		13'610.36				5'171.01			
	Prélèvement sur réserve		18'250.49							
840	Intérêts actifs		172.95		50		99.60		50	
850	Recettes diverses						2.30			
Total du compte de fonctionnement		110'781.80	110'781.80	150'030	150'030	145'252.30	145'252.30	179'600	179'600	
Investissement		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
200	Gare routière et vélo-station									
	Participation au projet	530'000.00						530'000		crédit voté 2012 2e tranche reportée à 2015
	Participation des communes		530'000.00						530'000	
240	Aménagement									
	Participation à l'étude Sud-Gare	10'000.00				5'006.00				
	Plan directeur régional	25'533.95		200'000		95'401.75		65'000		
	Programme 3e génération							50'000		
	Subvention cantonale				80'000		648.00		20'000	
	Participation des communes		35'533.95		120'000		120'000.00		95'000	Excédent réparti, total 102'784.60
	Mise en réserve (part des communes)					17'215.40				
710	Transports									
	Participation à l'étude transports publics	6'100.55								crédit voté 2012 + 2014
	Guide de mobilité	5'123.75				3'024.85				
	Participation des communes		11'224.30							
Total du compte d'investissement		576'758.25	576'758.25	200'000	200'000	120'648.00	120'648.00	645'000	645'000	

Utilisation des crédits d'investissement :								
		crédit voté (en francs)	voté le	Comptes 2013 et années antérieures	Comptes 2014	Total	Solde estimé	Commentaires
Gare routière et vélo-station, participation		1'060'000	28 6 2012	530'000.00	0.00	530'000.00	530'000	prévu en 2015
Elaboration du guide de mobilité		6'000	28 6 2012	5'123.75				
complément création site internet		2'165	28 1 2014		3'024.85		0	bouclé en 2014
Plan directeur régional		290'000	5 12 2013	25'533.95	95'401.75	120'935.70	165'000	en cours 2014 - 2015
PDL Gare Sud complément		6'250	19 8 2014		5'006.00		1'250	NB crédit PDR

Clé de répartition des comptes 2014 :								
A	Montant en réserve à fin 2013 au bilan du Syndicat pour chaque commune.							
B	Excédent de charges selon le budget 2014 approuvé par l'assemblée d'agglo du 5 décembre 2013.							
C	Montant payé au titre de la part aux charges de fonctionnement (acompte no 1 2014). C = B - A							
D	Montant payé au titre de la part aux dépenses d'investissement (acompte no 1 2014).							
E	Montant à payer au titre de la part aux charges de fonctionnement (acompte et solde no 2 2014).							
F	Montant payé en trop au titre de la part aux dépenses d'investissement 2014, montant mis en réserve.							
	habitants au 1.1.2014	Clé de répartition 2014	A	B	C	D	E	F
Châtillon	453	1.7%	93.78	1'739.59	1'646.00	2'088.00	88.15	293.45
Courrendlin	2'722	10.2%	522.07	9'987.22	9'465.00	11'987.00	529.65	1'763.30
Courroux	3'149	11.8%	624.44	12'061.64	11'437.00	14'477.00	612.75	2'039.95
Courtételle	2'501	9.4%	497.27	9'463.81	8'967.00	11'359.00	486.65	1'620.15
Delémont	12'186	45.9%	-2'299.31	45'444.75	47'744.00	54'545.00	2'371.16	7'894.15
Develier	1'421	5.3%	266.71	5'365.01	5'098.00	6'439.00	276.50	920.55
Rebeuvelier	377	1.4%	62.55	1'481.73	1'419.00	1'778.00	73.35	244.20
Rossemaison	600	2.3%	120.08	2'251.46	2'131.00	2'702.00	116.75	388.70
Soyhières	474	1.8%	85.98	1'858.89	1'773.00	2'231.00	92.25	307.05
Val Terbi	2'620	9.9%	1'096.92	10'052.65	8'956.00	12'066.00	509.80	1'697.25
Vellerat	72	0.3%	10.90	273.25	262.00	328.00	14.00	46.65
Totaux :	26'575	100.0%	1'081.39	99'980.00	98'898.00	120'000.00	5'171.01	17'215.40

	au 31.12.2013	au 31.12.2014
Bilan		
Actifs		
Compte-courant Banque Raiffeisen	62'995.38	83'144.98
Impôt anticipé	24.75	120.15
Actifs transitoires	124.20	0.00
Total	63'144.33	83'265.13
Passifs		
Créanciers	23'552.60	229.50
Passifs transitoires	18'250.49	11'220.00
Dû à Delémont		43'952.99
Dû à Châtillon		205.30
Dû à Courrendlin		1'233.65
Dû à Courroux		1'427.20
Dû à Courtételle		1'133.50
Dû à Develier		644.05
Dû à Rebeuvelier		170.85
Dû à Rossemaison		271.95
Dû à Soyhières		214.80
Dû à Val Terbi		1'187.45
Dû à Vellerat		32.65
Capital propre	21'341.24	21'341.24
Total	63'144.33	83'265.13

Assemblée d'agglomération Séance du 29 mai 2015

Voter un crédit de Fr. 20'000.- en faveur de la commune de Delémont pour la participation à l'étude d'un logiciel communal intégré

A la demande du conseil d'agglomération, la commune de Delémont a remis une offre visant à étendre l'étude actuelle de Delémont à l'ensemble des communes de l'agglomération, pour le prix forfaitaire de 20'000 francs. Le conseil a accepté cette offre, sous réserve de la décision de l'assemblée.

La proposition est d'étendre l'étude de Delémont aux autres communes membres du syndicat. L'appel d'offres de Delémont (cahier des charges) couvre a priori la quasi-intégralité des besoins des autres communes. L'offre sera globale et différenciée selon les besoins.

Ce type de logiciel dénommé communément ERP («Enterprise Resource Planning») correspond, pour une organisation, au support de base capable d'assurer une « gestion intégrée », définie comme étant l'interconnexion et l'intégration de l'ensemble des fonctions de l'entreprise dans un système informatique centralisé.

Cette participation est décidée dans le cadre du Syndicat d'agglomération de Delémont d'une part parce que l'Association jurassienne des communes a refusé de l'offrir à toutes les communes et d'autre part parce que le Syndicat offre un cadre juridique à cette participation.

L'étude est en voie de réalisation. La commune a récemment envoyé un appel d'offres aux fournisseurs potentiels du logiciel.

L'étude n'implique aucune obligation relative au choix futur de logiciel. Le résultat de l'étude sera un comparatif (coût et qualité) et une analyse à disposition des communes de l'agglomération.

Les résultats de l'étude permettront un choix de logiciel unique pour chaque commune individuellement ou pour les communes intéressées. Les décisions ultérieures porteront aussi par exemple sur l'achat de licences en commun, qui peut être coordonné entre les communes utilisatrices de la même application, avec des effets financiers non négligeables.

Le conseil propose à l'assemblée d'agglomération de voter un crédit de Fr. 20'000.- à charge des communes (sauf Delémont) selon la clé de répartition suivante :

	habitants au 1.1.2014		investissement
Châtillon	453	3.15%	629.65
Courrendlin	2'722	18.92%	3'783.45
Courroux	3'149	21.88%	4'376.95
Courtételle	2'501	17.38%	3'476.25
Delémont	12'186	0%	0.00
Develier	1'421	9.88%	1'975.15
Rebeuvelier	377	2.62%	524.00
Rossemaison	600	4.17%	833.95
Soyhières	474	3.29%	658.85
Val Terbi	2'620	18.21%	3'641.65
Vellerat	72	0.50%	100.10
totaux:	26'575	100.00%	20'000.00

Le montant sera intégré dans la participation des communes aux dépenses d'investissements 2015, facturé en juin 2015, puis reversé à la commune de Delémont.

Conseil d'agglomération, 18 mars 2015

Assemblée, par son président
M. Silvio Mittempergher
Administration communale
2843 Châtillon

Delémont, le 2 avril 2015

**Aux Conseils des communes de l'agglomération de
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,
Rossemaison, Soyhières, Val Terbi et Vellerat)**

Invitation à l'assemblée d'agglomération

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont. Elle aura lieu le

**jeudi 28 mai 2015
de 19 h. à 20 h.
à la salle du Conseil de ville, 2^e étage, Hôtel de ville,
place de la Liberté à Delémont**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Appel
- 3) Procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2014
- 4) Election du président, éventuellement des vice-présidents du conseil
- 5) Présentation du projet de plan directeur régional
- 6) Voter un crédit de Fr. 20'000.- en faveur de la commune de Delémont pour la participation à l'étude d'un logiciel communal intégré
- 7) Comptes 2014
- 8) Divers

L'assemblée sera suivie d'un apéritif.

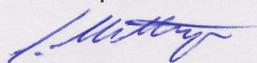
Le point 5 s'inscrit dans la procédure d'information et de participation en vue de la présentation lors des assemblées communales et en séance du conseil de ville de Delémont.

Vous trouverez en annexe les documents relatifs aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2014 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 12 septembre. Il ne sera pas lu.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président :



Silvio Mittempergher

Le secrétaire :



Henri Erard

Annexes: mentionnées

Copie pour invitation : MM. les maires membres du conseil d'agglomération, M. le Ministre Philippe Receveur, Mmes Chantal Deschenaux et Sabine Jaquet, MM. David Asséo et Alain Beuret, Service du développement territorial, MM. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, Raphaël Schneider, chef du Service des communes, Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste – urbaniste, presse.